



## Conseil d'établissement

École au Trésor-du-Boisé

Séance ordinaire du 13 mai 2025

École au Trésor-du-Boisé

3925 rue Claude Henri-Grignon, Saint-Laurent, QC.

Local 103

18h30 à 20h30

### Procès-verbal

#### Sont présents

Poste	La composition	Groupe représenté
1	Mme Josée Blais	Représentante des parents
2	Mme Cathia Erbs	Représentante des parents
3	Mme Adèle Coriati	Représentante des parents
4	M. Timothée Poisot	Représentant des parents
5	Mme Ryma Doudou	Représentante des parents
1	Mme Rita Germanos	Enseignante
2	M Tarek El-Chaar	Enseignant
3	Vacant	Enseignant
4	M. Daniel bonin	Éducateur classe principale
5	Mme Ana-Maria Vioreanu	Un membre du personnel de soutien

#### Seront également présents à la table du conseil :

	Mme Chantal Mayrand	Directrice de l'école
	Mme Marie-Ève Prud'homme	Directrice adjointe de l'école
	Mme Stéphanie Houle	Directrice adjointe de l'école

#### Sont absents

1	M. Mounir Mechmach	Représentant des parents
2	Mme Monika Montminy	Enseignante

41		Ouverture de la séance
	CONSIDÉRANT QUE	Conformément à l'article 61 de la Loi sur l'instruction publique, le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.  1988, c. 84, a. 61; 1997, c. 96, a. 13.
	EN CONSÉQUENCE	Madame Chantal Mayrand, directrice de l'école au Trésor-du-Boisé, ouvre la séance à 18h30, après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

42		Question(s) du public :
		Les parents remercient chaleureusement le CSSMB p et l'équipe du Trésor-du-Boisé pour le cadeau offert afin de souligner l'implication bénévole dans les écoles.  Nous les remercions et soulignons leur précieuse collaboration.

43		Adoption de l'ordre du jour :
026-CÉ 24/25 - 33	CONSIDÉRANT QUE	La directrice et le président 2024-2025 ont élaboré un projet d'ordre du jour; que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Adèle Coriati et appuyée par Mme Ana-Maria Vioreanu, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	L'ordre du jour amendé pour la séance ordinaire du 13 mai 2025.

44		Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025:
026-CÉ 24/25 - 34	PRÉAMBULE	Madame Chantal Mayrand, directrice de l'école au Trésor-du-Boisé, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.
	CONSIDÉRANT	Que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Adèle Coriati appuyée par M. Tarek El-Chaar, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Le procès-verbal du 11 mars 2025.

45	Suivi(s) au procès-verbal :
	Aucuns suivis

46	Les rapports et les redditions de comptes :
----	---

P1 – Points d'information de la direction :

a)	<p><b><u>RAPPORT DE LA DIRECTRICE :</u></b></p> <p><u>Code d'éthique</u> Formation offerte pour tous les membres du personnel. Les stagiaires et les personnes qui viennent régulièrement à l'école devront en prendre connaissance et le signer.</p> <p><u>Prévention violence et intimidation</u> Tout le personnel scolaire aura la même formation.</p> <p><u>Camp P'tit Bonheur (6e année - Volet plein air)</u> Mme Rita mentionne que le camp s'est bien déroulé. Le personnel du camp était bienveillant et professionnel. Les élèves et le personnel ont beaucoup apprécié les activités et le déroulement.</p> <p><u>Camp des Débrouillards (6e année - Volet sciences)</u> Le camp du volet sciences est à venir le 18 et 19 juin 2025.</p> <p><u>Volets</u> Plusieurs démarches sont en cours afin de bonifier le volet sciences et le rendre alléchant pour nos élèves. L'équipe d'enseignants du 3<sup>e</sup> cycle a visité le Technolab du centre de service la semaine dernière. L'intention est de développer une vision commune du volet et de voir les nombreuses possibilités offertes.</p> <p><u>Bienvenue à la maternelle</u> Il aura lieu le 18 juin prochain. Mme Mayrand explique aux membres du CÉ qu'il est préférable de le faire en juin et non mai, car on évite des déplacements d'élèves dans d'autres établissements scolaires par la suite.</p> <p><u>Sécurité sur le chemin de l'école</u> On constate que les consignes de sécurité ne sont pas respectées par les parents de notre école. Plusieurs mesures ont été mises en place afin que nos élèves soient en sécurité. En fin de journée, nous souhaitons également s'assurer de la sécurité de nos élèves. Malgré nos nombreux rappels auprès des parents, cela demeure difficile. Une nouvelle porte a été installée le mois dernier sur la clôture près du terrain de soccer afin de rendre la circulation autour de l'école plus fluide.</p>
----	--

P2 – Points d'information du service de garde :

b)	<p><b><u>RAPPORT DU SERVICE DE GARDE :</u></b></p> <p>Semaine québécoise de la garde scolaire   Merci à tout le personnel des services de garde pour leur dévouement auprès des élèves. Merci à Mme Geneviève et M. Daniel Bonin pour leur excellente gestion du service de garde.</p> <p>La journée pédagogique du 16 mai est annulée, car elle est devenue une journée tempête. Elle est devenue une journée de classe.</p>
----	---

47 Les travaux du conseil d'établissement ;

47- a)	<p>Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain (LIP. art. 96.15);</p>
	<p>Madame Mayrand, directrice d'établissement, consulte les membres concernant les manuels scolaires et le matériel didactique pour l'an prochain.</p> <p>Pour l'an prochain, un membre parent suggère que des images soient intégrées dans les listes afin de faciliter les achats. Mme Mayrand affirme que la suggestion sera transmise aux membres enseignants.</p> <p>Mme Mayrand explique que nous avons un partenariat avec Les Éditions Vaudreuil. Nous leur envoyons les listes de fournitures scolaires de tous les niveaux. Sur leur site Internet, les parents peuvent commander les effets scolaires de leur enfant et les faire livrer à la maison. Ils peuvent également aller chercher la commande en magasin.</p> <p>Un membre parent ne savait pas qu'il y avait ce service. Elle suggère de le mentionner à la journée « Bienvenue à la maternelle ».</p>

47-b)	<p>Adoption des sommes reçues relatives aux mesures dédiées et protégées</p>	
026-CÉ 24/25 - 35	PRÉAMBULE	Mme Chantal Mayrand présente aux membres du conseil d'établissement les sommes reçues relatives aux mesures dédiées et protégées.
	CONSIDÉRANT	Que conformément aux articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents visés au troisième alinéa de l'article

		7. Les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visée au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 96.15.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Adèle Coriati et appuyée par Mme Josée Blais, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	La proposition de Mme Mayrand quant aux services complémentaires qui seront déployés pour l'année scolaire 2025-2026.

47- c)	Actualisation du plan Santé bien-être et prévention de la violence et de l'intimidation pour l'an prochain (LIP. art.75.1 et 110.4)	
	Madame Houle, directrice adjointe, présente le nouveau plan Santé bien-être et prévention de la violence et de l'intimidation pour l'année 2025-2026. Un comité a été formé afin de réviser les différents moyens mis en place dans notre école.	

47-d)	Approbation des tarifs et frais pour le service de garde et de surveillance des dineurs pour 2025-2026	
026-CÉ 24/25 - 36	PRÉAMBULE	M. Daniel Bonin, éducateur classe principale, propose 3% d'augmentation des tarifs du service de garde pour l'année scolaire 2024-2025; * Ces augmentations de 3% s'appliquent sur la surveillance des dineurs, les frais de garde lors des journées pédagogiques et les frais de retard après 18h.
	CONSIDÉRANT	Que conformément à l'article 77.2 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement adopte, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les règles de fonctionnement des services de garde visés à l'article 256 établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de cet article;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Ryma Doudou et appuyée par Mme Josée Blais, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	Une augmentation de 3% des frais de garde pour l'année scolaire 2024-2025. * Ces augmentations de 3% s'appliquent sur la surveillance des dineurs, les frais de garde lors des journées pédagogiques et les frais de retard après 18h.

47-e)		Approbation des règles de fonctionnement du service de garde pour 2025-2026
026-CÉ 24/25 - 37	PRÉAMBULE	M. Daniel Bonin, éducateur classe principale, explique la nouvelle règle concernant le fonctionnement du service de garde. Il ne sera plus possible de mettre fin au service pour des vacances familiales durant l'année scolaire. Si vous faites le choix de prendre des vacances pendant l'année scolaire en cours, les frais vous seront chargés (exclusion : début ou fin de l'année).
	CONSIDÉRANT	Que le taux d'absentéisme est très élevé; Qu'il est plus complexe de prévoir le personnel pour les groupes du dîner;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Adèle Coriati et appuyée par Mme Ryma Doudou, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	La proposition de mettre fin au service pour des vacances familiales durant l'année scolaire (exclusion : début ou fin de l'année).

47-f)		Approbation des activités lors des journées pédagogiques
026-CÉ 24/25 - 38	PRÉAMBULE	M. Daniel Bonin, éducateur classe principale, informe les membres du conseil d'établissement des activités et sorties lors des journées pédagogiques pour 2025-2026.
	CONSIDÉRANT	Que ces activités restent facultatives; Que le 5 janvier, il n'y aura pas de service de garde, car tout le personnel de l'école sera en formation;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Cathia Erbs et appuyée par Mme Adèle Coriati, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	La proposition des activités lors des journées pédagogiques 2025-2026

47-g)		Approbation du calendrier scolaire 2025-2026
026-CÉ 24/25 - 39	PRÉAMBULE	Mme Chantal Mayrand, directrice, présente le calendrier scolaire 2025-2026 aux membres du conseil d'établissement
	CONSIDÉRANT	
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Ryma Doudou et appuyée par Mme Josée Blais, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	La proposition du calendrier scolaire 2025-2026

47-h)	<b>Confirmation - Formation obligatoire pour tous les membres du conseil d'établissement</b>
Une formation du CSSMB sera envoyée par M. Poison aux nouveaux membres du conseil d'établissement.	

48	<b>AFFAIRES NOUVELLES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un membre parent mentionne qu'elle a un malaise que certains éducateurs donnent des friandises au service de garde. Mme Mayrand affirme que nous avons une mission éducative et que nous souhaitons avoir de bonnes pratiques en lien avec la politique alimentaire. Il y aura des ateliers au service de garde afin de former le personnel et de les sensibiliser à ce sujet.</li>   <li>• Le service de garde fermera à 17h le 23 juin 2025.</li> </ul>

026-CÉ 24/25 - 40	PRÉAMBULE	Mme Stéphanie Houle, directrice adjointe, souhaite poursuivre l'entente de service avec la compagnie Educ-Action.
	CONSIDÉRANT	Que nous avons un partenariat avec l'organisme Educ-Action. Un coordonnateur sur place assure le bon déroulement des activités. Les animateurs sont formés. Ils offrent un service clé en main. Il y a une bonne variété d'activités. Le service est offert aux élèves de maternelle seulement à l'hiver pour favoriser une bonne intégration en début d'année.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Mme Adèle Coriati et appuyée par Mme Mme Ana-Maria Vioreanu, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	La proposition du service de parascolaire avec la compagnie Educ-Action pour l'année scolaire 2025-2026.

49	Date de la prochaine rencontre
	<p>CONSIDÉRANT                      Que la rencontre du CÉ du 10 juin sera devancée au 3 juin 2025, car plusieurs points doivent être approuvés avant une date limite.</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE              Sur proposition la nouvelle proposition de date est résolue à l'unanimité;</p>

50	Levée de la séance :
026-CÉ 24/25 - 40	<p>CONSIDÉRANT                      Que l'ordre du jour est épuisé;</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE              Sur proposition de madame Mme Ryma Doudou et appuyée par Mme Ana-Maria Vioreanu il est résolu à l'unanimité;</p>
	<p>DE LEVER                              L'assemblée de la séance ordinaire à 20h08.</p>

51	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire :
	Aucun nouveau rapport